

DEMANDE D'AUTORISATION POUR USAGE TEMPORAIRE DE FREQUENCES
APPLICATION FORM FOR TEMPORARY FREQUENCIES USE AUTHORIZATION

MANIFESTATION :

LIEU (*location*) :
 Dates d'utilisation (*duration*) : du (*from*) au (*to*)

DEMANDEUR (APPLICANT)

Société (*company*) :
 Nom (*name*) :
 Adresse (*address*) :
 N° Téléphone (*Phone number*) :
 N° Télécopie (*Fax number*) :

POUR VOUS JOINDRE EN FRANCE (CONTACT IN FRANCE)

Nom (*name*) :
 Adresse (*address*) :
 N° Téléphone (*Phone number*) :
 N° Télécopie (*Fax number*) :

PAYEUR DES TAXES (ADDRESS FOR FINAL INVOICE)

Société Nom (*company, name*) :
 Adresse (*address*) :
 N° Téléphone (*Phone number*) :

RESEAU RADIO (RADIO NETWORK)

BASE (bases)	RELAIS (repeater)	MOBILES (mobiles)	PORTATIFS (portables)
-----------------	----------------------	----------------------	--------------------------

Nombre (*number*) : _____

Puissance (*power*) : _____

Marque, type (*brand*) : _____

Antenne : hauteur & gain _____

Nombre de fréquences souhaitées : Simplex..... Semi-duplex.....
(number of frequencies required)

Fréquences souhaitées :
(frequencies prefered)

Gamme de fréquences : de (*from*) à (*to*)
(frequency range)

Distance maximale d'utilisation (*maximum distance between radio sets*) :

Désignation de l'émission (*Class of emission*) :

Largeur de bande occupée (*bandwidth*) :

OBSERVATIONS :

Nom et Signature du demandeur : Date :
(Name and Signature)

INFORMATION

Cette demande doit être envoyée dûment complétée à l'adresse suivante :

CENTRE DE GESTION DES RADIOPHONIES
BP 61
F-94371 SUCY EN BRIE CEDEX

Ultérieurement, vous recevrez un titre de perception, conformément au décret du 3 février 1993 modifié, correspondant à la facturation de la redevance de gestion (7,62 € par équipement et par semaine calendaire). Ce titre émis par nos services sera recouvré directement par le Trésorier Payeur Général de votre département ou par les services consulaires ayant en charge le recouvrement des créances émises à l'encontre des utilisateurs étrangers.

L'autorisation temporaire ne pourra excéder deux mois.

INFORMATION

Please send this application form completed to the following department :

CENTRE DE GESTION DES RADIOPHONIES
BP 61
F-94371 SUCY-EN-BRIE CEDEX

When we receive them, we will send you an invoice for the balance and the authorization. Amount payable :

7,62 € for each piece of equipment, per calendar week (from Monday to Sunday).

Temporary authorization available for two months maximum.

POUR NOUS CONTACTER (TO CONTACT US)

Téléphone
(*phone*)

+33 (0) 1 45 95 33 54
+33 (0) 1 45 95 33 27
+33 (0) 1 45 95 33 26

Télécopie
(*fax*)

+33 (0) 1 45 95 58 07